



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la coordination interministérielle
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté, le préfet informe les habitants de Bovel, qu'une enquête publique sera ouverte du 27 mai 2025 (9h) au 30 juin 2025 (11h45), sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS CARRIERES PIGEON en vue de renouveler l'autorisation d'exploitation, étendre et augmenter la production de la carrière sise au lieu-dit « La Harlais » sur la commune de Bovel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'information de l'autorité environnementale, sera consultable gratuitement :

– en mairie de Bovel (version papier) aux heures suivantes :

- lundi : de 9h à 11h45,
- mardi : de 9h à 11h45 et de 13h30 à 18h00,
- jeudi : de 9h à 11h45,
- vendredi : de 9h à 11h45.

– sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante :

<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-energie/Installations-classees>

Un poste informatique est mis à disposition du public :

- dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 81 boulevard d'Armorique – 35000 RENNES, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h15, sur rendez-vous, au 02.21.86.24.79 ;

afin de permettre la consultation électronique du dossier.

Des informations concernant le projet présenté pourront être obtenues auprès de la SAS PIGEON CARRIERES, La Guérinière, 35370 Argentré-du-Plessis.

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées :

➤ à la mairie de BOVEL :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur.

➤ par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (seront précisés en objet du courriel : « Enquête publique – PIGEON CARRIERES Bovel »).

Les observations et propositions du public reçues par voie électronique seront publiées sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse mentionnée à l'article 2.

Monsieur Guy APPÉRÉ, adjoint au directeur de DGA en retraite, désigné par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, reçoit le public :

- à la mairie de BOVEL: le mardi 27 mai 2025, de 9h à 11h45, le vendredi 20 juin 2025 de 9h à 11h45 et le lundi 30 juin 2025, de 9h à 11h45.

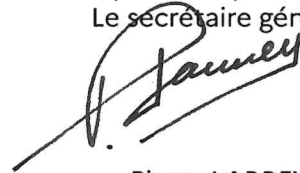
Les observations et propositions reçues par voie électronique sont publiées sur le site internet de la préfecture à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ille-et-Vilaine et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.

Fait à Rennes, le **24 AVR. 2025**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Larrey', is written over a horizontal line.

Pierre LARREY